

Entre les soussignés ci-après désignés :

1. L'acheteur : M

N° Cheptel :

(Nom, prénom, Société, Adresse)

2. Le vendeur : M

N° Cheptel :

(Nom, prénom, Société, Adresse)

N° IDENTIFICATION	SEXE	RACE	DATE DE NAISSANCE	PRIX DE VENTE	DATE ET LIEU DE LIVRAISON

Il est convenu ce qui suit :

Recherches relatives à ce présent contrat (*ayer les recherches non souhaitées*)

- BVD : le vendeur fournira le résultat d'analyse (laboratoire agréé) /attestation NON IPI à l'acheteur si le bovin a été testé sur sang/cartilage sinon :
 - Recherche virologique (PCR ou antigénémie) sur le bovin et le veau à naître issu de la femelle gestante vendue
 - Recherche sérologique sur la femelle gestante et le taureau
- PARATUBERCULOSE : sérologie individuelle pour les bovins de + 24 mois et/ou PCR sur bouse pour les bovins âgés de + 12 mois.
- NEOSPOROSE : sérologie individuelle pour les femelles
- BESNOITIOSE : sérologie individuelle
- AUTRES à spécifier :

L'acheteur s'engage à :

- Isoler le(s) bovin(s) jusqu'à obtention des résultats d'analyses. En cas de résultat positif isoler jusqu'à reprise par le vendeur (à savoir pour la BVD : un bovin viropositif est soit recontrôlé soit destiné à l'abattoir ou à l'équarrissage dans les 15 jours)
- Prévenir le vendeur en cas de résultat non négatif vis-à-vis des maladies citées ci-dessus par lettre recommandée avec accusé de réception postée dans un délai de 30 JOURS à partir de la date de livraison (et/ou à partir de la date de naissance du ou des veaux de femelles gestantes pour la BVD)
- Tenir les résultats de laboratoire à disposition du vendeur

Le vendeur s'engage à :

- Informer l'acheteur, ainsi que tout intervenant dans la transaction de l'animal, des statuts IBR et des éventuelles garanties (paratuberculose, NON-IPI ... le GDS peut fournir les attestations nécessaires)
- Présenter en cas de dépistage BVD à la naissance, les résultats d'analyses à l'acheteur
- Reprendre
 - LES ANIMAUX REAGISSANTS
 - L'ENSEMBLE DU LOT ACHETE
 dans le cas de résultat non négatif aux examens précités (hors BVD) dans les 5 JOURS suivant la date de réception de la lettre recommandée. La reprise s'effectue à l'endroit de la livraison, le vendeur s'engage à rembourser l'intégralité de la somme perçue au titre de la vente. La vente devient nulle de fait.
- En cas de virologie BVD positive, merci de prendre contact avec votre GDS/vétérinaire

Fait en 2 exemplaires à le

(faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé")

Le vendeur

L'acheteur